

# Les Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP) 6-12 ans en Vals de Saintonge

Le LAEP crée des **moments de rencontre, de jeu et de partage en famille** pour un moment convivial et un plaisir partagé.

Le Lieu d'accueil favorise également les **échanges entre adultes**. Outil de prévention, il permet de **rompre l'isolement** d'un certain nombre de familles, isolement qui peut être géographique, intergénérationnel ou culturel. Il permet également de **prendre du temps** avec son enfant en dehors de chez soi tout en étant en interaction avec d'autres adultes et enfants.

C'est un **espace de parole**, un lieu où **parents, enfants, accueillants** se rencontrent, un espace d'écoute et d'échanges pour aborder toutes les questions que l'on se pose. Sans inscription préalable : au LAEP c'est à chacun son rythme, on vient, on part quand on veut. Vals de Saintonge Communauté dispose déjà de 5 lieux d'accueil pour les 0 - 6 ans.

**L'expérimentation proposée par la CAF est d'étendre le dispositif pour les enfants de 6 à 12 ans.**

Le LAEP accueillerait **gratuitement** les enfants de **6 à 12 ans accompagnés d'un adulte responsable**, en présence d'accueillants à l'écoute des familles dans le respect de l'anonymat et la confidentialité.

**Au LAEP, les parents pourront :**

- partager un moment privilégié avec leur enfant autour du jeu
- avoir des accueillants à leur écoute
- partager leurs expériences, leurs inquiétudes

**Où et quand ?**

**En dehors des vacances scolaires :**

La proposition pourrait être un accueil en alternance à Saint-Jean d'Angély (ludothèque) et Saint-Savinien (ALSH) le lundi ou mardi de 16h30 à 18h30

**Organisation de l'équipe :**

- 4 accueillants agents de la Communauté de Communes en alternance 1 semaine / 2 : 1 binôme / accueil
- 2 jours de formation / an
- 5 réunions d'équipe / an

- 1 séance d'analyse de la pratique / mois

### **Budget et ressources humaines :**

Aucun temps de travail supplémentaire : Les permanences EIF vont être transformées à la rentrée prochaine en prises de rdv ponctuelles en fonction des besoins des parents. Le temps de travail ainsi dégagé serait reporté sur l'accueil du LAEP. Il y aurait donc uniquement un transfert des charges de personnel de l'activité EIF à l'activité LAEP.

Pour les charges partagées (eau, électricité, etc.), il s'agit aussi d'un transfert de charges d'un budget à un autre, dans le but de valoriser les charges liées au LAEP qui permettraient ainsi de percevoir les prestations de services de la CAF.

### **Echéances :**

Si Vals de Saintonge Communauté souhaite participer à cette expérimentation de la CAF, il convient d'envoyer un dossier de candidature avec les éléments ci-dessus avant le 16 avril 2021.